

100249201

VP/VP/

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SAN LORENZO (HAUTE-CORSE)

Suivant acte reçu par Maître Vanessa PAGANELLI, Notaire à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540), 7 rue Antoine Laurent Lavoisier, CRPCEN 37105, le **14 juillet 2025**,

il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Marthe CANAVAGGIO, en son vivant sans profession, demeurant à SAN-LORENZO (20244), Tribio, née à COTI-CHIAVARI (20138), le 27 février 1899, veuve de Monsieur Annibal **PERETTI** et non remariée, décédée à BASTIA (HAUTE CORSE), le 11 novembre 1976,

Portant sur les biens suivants :

1°) A SAN-LORENZO (20244) Lieu-dit Tribio

Une maison d'habitation cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	842	22 QUA U TRIBBIU	00 ha 01 a 30 ca
B	843	TRIBIO	00 ha 01 a 40 ca

2°) A SAN-LORENZO (20244) En divers lieux-dits

Des parcelles de natures diverses

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
B	853	TRIBIO	00 ha 01 a 15 ca	Jardin
C	70	FILARADA	00 ha 51 a 13 ca	Bois
C	360	TRAONCELLO	00 ha 71 a 22 ca	Bois
C	363	TRAONCELLO	00 ha 27 a 88 ca	Verger
C	476	AJA SUTANA	00 ha 94 a 47 ca	Lande
C	4	OMBRIA	00 ha 05 a 98 ca Parcelle non délimitée (001 LOT 00A002) à prendre dans 11 a 95 ca	Taillis

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'adresse électronique de l'étude est la suivante :
vanessa.paganelli@37105.notaires.fr

Pour avis,
Me Vanessa PAGANELLI, notaire, Officier Public